

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 4 JANVIER 1847.

La plupart des entreprises de chemins de fer, nous disait, ces jours passés, le *Journal des Débats*, sont plus ou moins en souffrance; il est manifeste qu'il y a quelque chose à faire.

On sait maintenant ce que le gouvernement se propose de faire. Il est question d'un emprunt d'environ 150 millions, au compte de l'Etat, qu'on emploierait pour faire cesser le mauvais état, vrai ou supposé, des diverses entreprises de chemins de fer. Si cet emprunt s'accomplit, s'il a la destination qu'on lui attribue, on pourra dire que jamais pareil scandale n'aura été donné à la France, on pourra dire que le cynisme de nos gouvernants est à l'état patent.

On a, dites-vous, entrepris trop de chemins à la fois. — Cela est vrai; mais qui a poussé le pays dans cette voie? C'est vous, et vous l'avez fait dans un but purement politique. Vous avez voulu, par l'appât de bénéfices considérables, vous attacher un grand nombre de partisans; vous avez voulu, en créant d'immenses valeurs, relier à votre fortune politique de nouveaux intérêts; vous avez voulu étouffer partout l'esprit public, et vous avez pensé qu'un moyen efficace d'arriver à votre fin était de vous servir de l'agiotage et de troubler les consciences par les émotions de la bourse; vous n'y avez que trop bien réussi. Mais ne venez pas nous dire que c'est le pays tout entier qui s'est précipité vers les chemins de fer. Les avis ne vous ont pas manqué, et partout de vives protestations se sont produites; vous les avez méprisées, et vous êtes coupables au premier chef de l'avoir fait sciemment et par calcul.

Il est évident que le ministère pouvait s'opposer à ce qu'on entreprit un si grand nombre de chemins de fer; il est évident qu'il pouvait, au moins en ce qui concerne les grandes lignes, faire prévaloir le système de l'exécution par l'Etat. Ni l'une ni l'autre de ces voies n'a pu lui convenir, car elles ne pouvaient pas produire les résultats sur lesquels il comptait pour s'assurer une puissante majorité; maintenant qu'il l'a constituée, il va la mettre à profit, et les propositions financières les plus aventureuses se feront jour. Le bon peuple paiera. S'il crie, on le laissera crier; s'il se soulève, on le comprimera par la force, et l'on continuera à enrichir les banquiers et les agioteurs, et à pervertir la morale publique.

Il n'y a pas, selon nous, d'autre marche à suivre, et nous pensons que, sur ce point, toutes les nuances de l'opposition seront d'accord. Quand on vient nous dire que les entreprises des chemins de fer sont en souffrance, on se garde bien de nous rappeler les énormes bénéfices que les compagnies ont réalisés sur leurs actions; on sait que celles de plusieurs compagnies ont à peu près doublé de valeur. Ces bénéfices, à qui profiteront-ils? Aux habiles, auxquels le gouvernement a si bien prêté les mains. Et parce qu'aujourd'hui les embarras se font sentir, on veut que l'Etat intervienne! Ce serait vraiment prodigieux, et jamais industrie n'aurait eu de pareils privilèges. On aurait, en entrant dans ces entreprises, des chances nombreuses de gain d'une part, et de l'autre, si ces chances manquaient, on serait à l'abri de tous les côtés par suite de l'intervention de l'Etat. Comment qualifier un gouvernement qui favoriserait de telles combinaisons? En ce cas, on ne pourrait pas dire qu'il y a gaspillage du trésor, mais véritable dilapidation. Il n'est pas possible d'établir de pareils précédents, à moins de vouloir porter partout le trouble et la confusion.

Les entreprises de chemins de fer sont en souffrance, cela

est possible; mais est-ce que vous avez pour habitude de venir au secours des entreprises industrielles en souffrance? Les chemins de fer sont des spéculations purement commerciales, ils doivent donc subir les chances de toutes les affaires de même nature, et l'Etat ne leur doit rien. Si les compagnies sont impuissantes, qu'elles se retirent et cèdent la place à d'autres; s'il ne s'en présente point, que l'Etat alors intervienne et en fasse sa propre chose, en donnant, bien entendu, un indemnité suffisante aux compagnies obligées de se retirer. Alors on rentrera dans la voie de l'exécution par l'Etat, qui est la seule raisonnable.

Le système des compagnies, d'ailleurs, doit s'essayer définitivement. On a voulu leur concours; qu'on les laisse donc donner la mesure de leurs forces. On a fait grand bruit de leur puissance; qu'elles en fassent la preuve. Mais si les charges dépassent leurs forces, qu'on les laisse tomber sans pitié, car elles l'ont mérité, sauf à employer plus tard l'intervention de l'Etat pour exécuter à son profit toutes les lignes essentielles et de premier ordre. Voilà ce que conseille l'intérêt du pays bien compris et sagement pratique.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Le mécontentement que soulève à Paris la question si étrangement traitée par l'administration de l'emplacement du débarcadère de Paris à Lyon, se manifeste à Lyon à l'occasion du projet de la traversée de la ligne dans l'intérieur de la ville.

En effet, ce qu'a lieu à Paris se reproduit à Lyon. Quelques spéculateurs, contrariés de la direction que doit suivre le chemin de fer, veulent faire modifier le projet de la traversée. Cette manœuvre a été signalée avec énergie au préfet du Rhône. Nous savons que la chambre de commerce, émue elle-même d'un pareil fait, a adressé une requête à l'administration, dans laquelle elle demande l'accomplissement entier du projet, pour lequel il a été fait, il y a un an, tant d'enquêtes, tant de rapports, et qui seul a retardé, on se le rappelle, l'adjudication de la ligne.

Faudra-t-il que le conseil-général des ponts et chaussées s'assemble de nouveau, et qu'il remette en question tout ce qui a été dit, fait et prouvé l'an dernier? Fera-t-on intervenir, par hasard, comme pour le débarcadère de la Bastille, un cas d'émeute dans la seconde ville du royaume? Il est triste de voir M. Damon se laisser traîner à la remorque de quelques spéculateurs et tenir si peu compte d'intérêts généraux aussi graves.

Paris, le 2 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce matin, en lisant la *Presse*, nous avons cru un moment que le roi allait monter à cheval et jeter le gant à l'Angleterre; nous étions même assez disposés à blâmer la témérité des ministres qui avaient mis dans la bouche royale des paroles un peu trop vertes. Nous avons vu, du reste, plusieurs conservateurs se livrer à toute leur satisfaction en lisant dans la *Presse* que le roi n'avait pas craint de préciser l'allusion du corps diplomatique au mariage Montpensier. La *Presse* mystifiait un peu son monde en parlant de cette précision. Voici quelle a été la phrase du nonce apostolique, parlant au nom du corps diplomatique :

« Fièr de la FÉLICITÉ GÉNÉRALE, Votre Majesté a vu renouveler en même temps les joies de sa royale famille, qui a procuré et procurera toujours les plus douces consolations à votre cœur paternel. »

On voit que le corps diplomatique avait voulu enlever au mariage Montpensier toute l'importante politique qu'il lui

donne dans les relations officielles; il a donc prononcé le mot de *joies de famille*, de même que M. le marquis de Normanby avait bien voulu visiter la duchesse de Montpensier comme princesse française, comme membre de la *famille* du roi.

Maintenant nous dirons comment le roi a précisé les paroles du corps diplomatique :

« C'est autant en mon nom qu'en celui de la reine et de tous les miens que je vous remercie de la part que vous prenez au renouvellement des joies de famille que la Providence nous a réservées, et qui sont, comme vous le dites, une des plus douces consolations qu'elle pût nous accorder. »

Le ministère pouvait-il accepter plus humblement la mesquine proportion que le corps diplomatique assignait devant la couronne à un mariage qu'on élève ailleurs à des proportions politiques?

Car ce que le ministère n'a pas osé dire (par la bouche irresponsable du roi) aux diplomates dont le langage aurait été si sec, il l'a dit à M. Pasquier et à M. Sauzet. M. Pasquier avait, au milieu d'une longue tirade où il exaltait les mérites du roi du même style dont il a célébré ceux de Napoléon, de Louis XVIII et de Charles X, intercalé le passage obligé à l'adresse de la duchesse de Montpensier. Voici ce passage :

« L'année qui vient de s'écouler a vu s'accomplir l'union qui devait compléter le faisceau de tant de belles, de tant de grandes existences, et en attachant sa pensée et ses regards sur la jeune princesse dont l'illustre origine s'embellit encore de ses grâces en quelque sorte natives et des qualités qu'elles promettent, nul ne pourra dire que ce dernier de vos choix n'est pas aussi le digne complément de tous ceux qui l'ont heureusement précédé; j'ajouterai qu'aucun ne pouvait être plus français. »

« Recevez, sire, les félicitations que cet événement nous inspire; nous vous les adressons, non pas seulement comme pairs de France, mais bien aussi comme membres de la grande famille dont vos regards paternels ne sont jamais détournés, dont les intérêts si parfaitement compris vous sont toujours présents. »

La *Presse* nous apprend que les deux réponses du roi à M. Pasquier, interprète de la chambre des pairs, et à M. Sauzet, organe des députés, sont empreintes d'une fermeté qui emprunte aux circonstances actuelles une signification qui n'a échappé à personne. Ce journal ajoute que peut-être cette fermeté existe moins dans l'énergie de l'expression que dans la vivacité de l'accentuation. A la bonne heure! avec la *vivacité de l'accentuation*, on se tire toujours d'affaire; on donne de la saveur à ce qui est insipide. La couronne a d'ailleurs répondu par ces simples mots à la phrase plus haut citée :

« Je vous remercie de vos félicitations sur le mariage de mon fils; j'ai vu avec plaisir combien cet événement, si heureux pour ma famille et pour moi, a été apprécié par la chambre des pairs. »

Voici, en outre, la réponse du roi à ce qu'a dit sur le même objet M. le président de la chambre des députés :

« La manière dont vous m'avez parlé du mariage de mon plus jeune fils m'a été droit au cœur. Il m'est doux de voir que cette alliance, qui ne peut que consolider les bonnes relations subsistant depuis si long-temps et si heureusement entre l'Espagne et la France, est généralement appréciée dans les deux pays, comme vous venez de l'exprimer, et qu'on y voit à la fois une nouvelle garantie de leur indépendance réciproque et de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 JANVIER 1847.

LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (*).

PREMIÈRE PARTIE.

III.
(SUITE.)

Lopez, le jeune domestique qui avait tenu le cheval, ne comprenant rien plus au désordre de cette course, s'était assis dans la savane devant la maison, et, le regard flottant sur les traces de Léo dans la campagne, sifflait d'un air grave et rêveur, ce qui est chez les nègres une manière de se résigner à l'inconnu.

Mais voilà que tout-à-coup Léo cesse de tourner, et, traversant diamétralement le dernier cercle qu'il a décrit, revient en flèche sur la maison. On entendait de loin souffler le cheval, qui, sentant l'écurie, donnait ardemment le reste de son galop. Il s'arrêta court devant la maison, et commença à trembler de tous ses membres.

Léo descendit sans dire un mot, sans même remarquer l'effroi du jeune nègre qui tenait la bride et le regardait. Il prit une chaise, et s'assit devant la porte en passant la main sur son front.

Il fut resté long-temps dans cette attitude, sans la vue de groupes nombreux qui parurent tout-à-coup dans les avenues de l'habitation. C'étaient des zambos qui arrivaient de toutes parts pour présenter leurs hommages; il y en avait à pied, il y en avait à cheval, mais tous s'avancèrent avec la même énergie. Léo poussa une exclamation de joie en les apercevant, comme un homme effrayé de sa solitude, et qui se réjouit d'être entouré. Il se leva brusquement, heureux de s'arracher à lui-même, et marcha à la rencontre des arrivants, en tendant les deux mains. Ceux-ci, qui s'attendaient à un accueil arrogant, silencieux, tel qu'ils l'eussent reçu sans doute dans un autre moment, soulagés tout d'un coup à la vue de ces deux mains étendues pressées, se jetèrent dessus avec familiarité et se les disputèrent à plusieurs reprises chaudement. Une joie bruyante les suivait partout, attestant la satisfaction générale et le plaisir de l'hospitalité large-

(* Voir le Censeur des 1^{er} et 3 janvier 1847.

ment acceptée.

Les domestiques de la maison, élevés dans la fierté espagnole, et peu habitués à voir les zambos se jeter sur les canapés et sur les chaises, se rangeaient en silence le long des portes, regardant cette invasion avec plus d'étonnement que de bienveillance, plus de hauteur que de soumission.

On visita tous les lieux les uns après les autres. Les zambos ravis se livraient à la curiosité de tout découvrir dans ce calme intérieur d'une famille absente. On parcourut ensuite les plantations où travaillaient trois cents esclaves, puis on revint dans la maison en félicitant l'heureux possesseur de ces richesses. Trente chaises s'alignèrent le long de la galerie, et trente cigares s'allumèrent.

Léo, qu'avait d'abord embarrassé la facilité avec laquelle on se mettait à l'aise, et qui n'avait pas encore l'habitude de recevoir pour son compte, à force de s'entendre féliciter, avait fini par puiser de l'assurance dans l'assurance de son monde. Sa voix s'accentuait, il donnait des ordres pour le souper, il étendait son geste sur les plantations, il grandissait à vue d'œil, pendant que tout baissait peu à peu autour de lui, par l'effet de cet irrésistible ascendant qu'exerce toujours une puissance quelle qu'elle soit, qu'elle vienne d'un fait de nature ou d'un fait de société. Les premiers cigares brûlaient encore que sa domination était établie. Debout, l'œil ardent, Léo prenait possession de sa fortune. L'audace lui montait au visage en voyant déjà capituler à ses pieds, par le seul fait de sa position nouvelle, la vanité de toute une caste qui ne l'eût point regardé quelques jours auparavant. D'autres soumissions lui apparaissaient déjà dans l'avenir, et sa passion s'animait de ces premiers triomphes.

Le souper du soir fut une orgie. Jamais cette maison paisible n'avait entendu brouhaha pareil. L'argenterie nageait dans le rhum sur les tables; les zambos avaient ôté leurs cravates, jeté ne pouvant plus boire, debout, haletants, ils s'étaient armés de bouteilles de champagne et se les faisaient mousser bruyamment au visage. En proie à toutes les ivresses, sur les minuit, Léo se souleva en se soutenant au dossier de sa chaise, et commanda qu'on apportât des flambeaux de résine, les bougies ne jetant plus assez de lumière pour leurs yeux éteints. Alors les nègres parurent avec des torches de sandal, et se rangèrent autour de la table en agitant au-dessus de la tête des convives des drapeaux de flamme. Toute la maison semblait en feu; les zambos, réveillés par cette immense lueur, recommençaient, avec des redoublements furieux, tous les chants de l'orgie.

Les domestiques avaient été saisis d'une visible terreur, il y en avait qui parlaient de jeter les flambeaux sur la table et de s'enfuir. Mais l'œil

hagard de Léo, qui se levait de temps en temps sur eux comme pour les braver, les clouait à leur place, et, comme les statues d'ébène des lampadaires antiques, ils agitaient leurs torches en silence au-dessus du festin.

Une vieille servante, ancienne nourrice d'un des enfants de Mme de Lussay, se pencha en sanglotant sur la chaise de Léo, son ancien compagnon, et lui dit :

— Léo! Léo! que fais-tu?

— Qui m'appelle? s'écria Léo en se rejetant impétueusement en arrière, et en renversant toute la table autour de lui avec un bruit effroyable de vaisselle et de verres brisés. Il aperçut derrière lui la vieille servante de Mme de Lussay, et, la saisissant violemment par le bras, il la jeta dehors.

Tous les autres domestiques restèrent immobiles, balançant leurs flambeaux dans la salle, et osant à peine respirer. Des hurras s'élevèrent de toutes parts et remplirent la campagne.

Le bruit de la fête s'entendait au loin dans le silence des habitations. La campagne est tranquille, le soir, aux colonies. Sur les neuf heures, tous les feux s'éteignent, toutes les cases se ferment, et il ne reste à brûler sur chaque habitation que le feu des nègres de garde sous un ajoupa. Pour qui voyage dans les îles à ces heures de la nuit, c'est un spectacle plein de charme que ces petites cases fermées, ces troupeaux qui dorment au milieu des savanes, et, de loin en loin, ces sentinelles assises auprès de leur feu. La belle lune des tropiques verse sa nappe de lumière sur ces paysages endormis. Chaque feu qui brille dans la campagne est une habitation; on les voit luire de distance en distance sur toute la surface de l'île, et la terre ressemble alors au ciel par les étoiles comme par le silence.

Aux premières bouffées de cris et de chants qui s'élevaient du sein de cette solitude sur plusieurs habitations voisines, les blanches, les jeunes filles, qui entendent toujours les premières les bruits nocturnes, à raison même de leur faiblesse, s'étaient réveillées en sursaut, et avaient appelé leurs pères, leurs maris, croyant à une insurrection. Plusieurs habitants avaient donc ouvert leurs fenêtres pour voir d'où venait ce tumulte. Alors ils avaient aperçu dans l'habitation de Lussay cette immense clarté des torches, et du milieu de cette espèce d'incendie, ils avaient entendu sortir tous les cris de la fête. Les femmes avaient voulu voir aussi de loin les flamme du souper des zambos, et plus d'une blanche figure de créole étonnée s'était penchée aux fenêtres, les cheveux dénoués par le sommeil.

On entendait dans toute la campagne de sourds aboiements de chiens. Les nègres sortaient de leurs cases, et de toutes les habitations d'alentour arrivaient à la fête chez Mme de Lussay, pour s'informer, pour voir de plus près.

la liberté constitutionnelle dont ils jouissent tous les deux. »

Cela est insignifiant et banal, n'est-ce pas ? Mais la vivacité de l'accentuation avait donné, selon la Presse, à cette phrase une force extraordinaire, et l'Angleterre en tremblera jusqu'en ses fondements.

Mais cette vivacité s'était étendue sur une autre partie des réponses de S. M. M. Pasquier ayant dit que le nom de Louis-Philippe resterait comme l'alliance indissoluble et complète de ces deux choses, la monarchie et la liberté, dont nuls efforts, nulles révolutions n'ont pu éteindre dans les cœurs français l'ardent amour et le pressant besoin, le roi a répondu :

« Comme vous l'avez dit, le grand problème à résoudre était l'alliance de la monarchie et de la liberté : c'était de faire sentir aux peuples que la liberté a besoin de la monarchie, et de prouver aux princes et aux rois que la monarchie a besoin de la liberté. C'est pour avoir méconnu ce principe, c'est pour avoir cru, d'un côté, que la liberté était incompatible avec la monarchie, et, de l'autre, que la monarchie était incompatible avec la liberté, que la France a été entraînée dans les orages révolutionnaires. Dieu veuille en préserver les autres nations ! Puisse notre exemple convaincre les peuples et les rois que la monarchie et la liberté peuvent vivre et prospérer ensemble, mais qu'elles ne le peuvent qu'au prix d'une confiance mutuelle ! »

Nous admirons le ministère parlant de la liberté au moment même où il fait par toute la France une razzia de maires et d'adjoints, pour les punir d'avoir usé de la liberté de leur vote politique.

— La Presse nous apprend qu'après le discours du nonce, aux Tuileries, la reine, donnant la main à la duchesse de Montpensier, a adressé quelques mots à chacun des membres du corps diplomatique, dont lord Normanby faisait partie, et ce journal ajoute qu'il aime à reconnaître que le maintien de l'ambassadeur « a été plein de convenance et de véritable courtoisie. »

En vérité, c'est bien de l'honneur pour le représentant de l'Angleterre, que le ministère veuille bien lui donner, par un de ses journaux, un pareil *satisfecit*. Mais il n'est pas probable que cette attestation singulière donne à lord Normanby l'envie de rendre au ministère et à ses truchements malappris un semblable service.

— Nous avons parlé, il y a deux jours, de l'accident arrivé à M. Martin (du Nord). Cet accident était d'une nature assez grave pour lui commander le repos. Cependant, il n'a pas voulu laisser passer le premier jour de l'an sans aller, en bon et fidèle courtisan, porter ses hommages aux Tuileries. Hier donc, comme d'ordinaire, il a pris sa place parmi les complimenteurs officiels. Plusieurs députés étant allés à lui pour s'informer de l'état de sa santé, il a affecté de leur donner des poignées de main. Seulement on a remarqué que, pour faire mouvoir avec plus d'aisance son bras droit, il s'aidait de la main gauche, qui plusieurs fois est venue au secours de la droite.

M. Martin ne paraît pas avoir une confiance exclusive dans les médecins de Paris ; il s'est, dit-on, adressé à M. le docteur Bretonneau, qui exerce la médecine à Tours, et c'est à ses avis qu'il obéit dans le régime auquel il s'est soumis à la suite de la secousse qu'il a éprouvée il y a huit jours et qu'on avait entourée d'un certain mystère.

— Le premier jour de l'année a été favorisé par un très beau temps ; aussi la circulation dans les rues de Paris a-t-elle été énorme. Depuis long-temps, à pareille époque, on n'avait rencontré sur les boulevards autant de monde, autant de boutiques en plein vent, autant de gens encombrant les magasins et y dépensant l'argent à pleines mains ; mais, comme toute médaille a son revers, jamais non plus depuis long-temps on n'avait rencontré dans la capitale un aussi grand nombre de pauvres s'adressant, en plein jour, à la charité des passants. Beaucoup de ces pauvres suppliaient les personnes auxquelles ils tendaient la main, non pas de leur donner de l'argent, mais de les conduire chez un boulanger et de leur y acheter du pain.

— Il est d'usage, à Paris, dans les ministères et dans toutes

les grandes administrations, de distribuer, pendant le mois de janvier, des gratifications aux employés dont le zèle et l'assiduité ont été particulièrement remarqués dans l'année précédente, ou à ceux qui sont en faveur auprès de leurs chefs. Ne pourrait-on pas, cette année, en raison des circonstances tout-à-fait exceptionnelles dans lesquelles nous sommes, supprimer ces gratifications et disposer en faveur des indigents des allocations qui y étaient consacrées ?

— On s'est déjà occupé, au sein du conseil, du discours que Louis-Philippe aura à prononcer le 11 de ce mois, à la réouverture des chambres. Il a été décidé que l'affaire des mariages y serait abordée, mais avec une très grande réserve. On hésitait à parler de l'annexion de Cracovie à l'Autriche ; mais comme il était impossible d'échapper à une discussion sur ce point, et comme il était à peu près certain que cette question donnerait lieu à la présentation d'un amendement par l'opposition, si elle était passée sous silence dans la barangue royale, on s'est également résigné à y faire allusion. En allant ainsi au devant d'un vote inévitable, on espère en amortir l'effet.

M. Guizot fourbit du reste ses armes, et déjà ses intimes qu'il a initiés à ses dispositions annoncent que son éloquence fera merveille.

On lit dans le *National de l'Ouest* (Nantes) du 31 décembre 1846 :

Une nouvelle année va commencer demain ; formons quelques vœux. Nous souhaitons :

A la coalition des trois monarchies du Nord : Une leçon énergique et vigoureuse donnée par les peuples qu'ils oppriment.

A la Pologne : Sa nationalité et sa vengeance.

A l'Allemagne : De briser ses fers.

A la Suisse : De rester république indépendante et de se débarrasser des Jésuites.

A l'Italie : De chasser les Autrichiens et d'entrer dans les voies de progrès politiques.

A l'Espagne : D'être privée de la déplorable influence de Marie-Christine.

Au Portugal : La chute du sceptre-quenouille.

A l'Angleterre : L'émancipation des classes pauvres et l'abolition des privilèges de l'aristocratie.

A l'Irlande : Le superflu des tables de la cour britannique.

A l'entente cordiale : L'égalité des droits et des avantages entre les deux puissances.

Aux rois absolus : De la raison.

Aux peuples : L'union et la liberté.

A la France : Les conséquences de ses deux mémorables révolutions.

Au cabinet du 29 octobre : La retraite sans remords.

A la chambre des pairs : Un retour de jeunesse.

A la chambre des députés : Une majorité nationale.

Aux conservateurs : L'étude du passé est la prévision de l'avenir.

A la démocratie : De la persévérance.

A l'industrie : Des débouchés sur tous les points du globe.

Au commerce : Une prospérité durable, assise sur un système de large réciprocité avec les autres peuples.

Aux ouvriers : L'union qui fait la force, et leur place au bien-être public.

Au clergé : De ne pas oublier que Jésus-Christ recommandait l'humilité à ses disciples, qu'il prêchait la tolérance, qu'il faisait vœu de pauvreté, et qu'il a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

A la presse : L'abolition des lois de septembre.

Nous n'irons pas plus loin : nous venons de rappeler les lois de septembre. Les mille et un vœux que nous formons ne sont d'ailleurs que des annexes, des développements ou des conséquences de ceux que nous venons d'exprimer.

Chronique.

Les recherches de la police, relativement à la disparition de M. Decroso, sont toujours infructueuses. Nous engageons cependant les magistrats du parquet à ne pas se décourager et à ne pas laisser sommeiller la vigilance des agents appelés à les seconder.

La disparition de M. Decroso donne lieu aux plus tristes conjectures. On se demande s'il n'y aurait pas à Lyon quelque bande de malfaiteurs qui y serait organisée depuis long-temps, et qui aurait déjà commis divers crimes semblables ; car cette disparition n'est pas la seule qu'on ait à regretter, d'autres ont été signalées, et quelques unes sont peut être restées complètement inconnues. Il importe donc, dans des motifs de sûreté publique, que rien de ce qui se peut faire pour arriver à la découverte de la vérité ne soit négligé ; les magistrats doivent

savoir quels sont les lieux vers lesquels la surveillance doit le plus s'exercer.

— La pièce d'*Agnès de Méranie*, de M. Ponsard, a-t-elle eu un succès réel à l'Odéon ? C'est ce que nous ne pouvons trop apprécier, si nous considérons le peu d'accord qui règne dans les jugements formulés par les feuilletons des divers journaux de la capitale. La pièce a-t-elle, oui ou non, une valeur réelle ? C'est ce qui, jusqu'à ce jour, est fort difficile à constater.

Pour asseoir notre jugement, nous voudrions bien que M. Fleury se mit en devoir de monter cette tragédie ; alors nous pourrions, en la voyant représenter sur notre scène, nous prononcer avec quelque certitude.

— La compagnie des mines de la Loire a fait essayer dans ses mines de Montrambert l'emploi du fulmi-coton pour le creusement des galeries.

Ce premier essai a été fait dans un grès houiller fin très dur.

Deux trous de fleuret de 0^m,90 de longueur et de 0^m,03 de diamètre avaient été creusés à 6 mètres l'un de l'autre, et dans des conditions rigoureusement identiques.

L'un des trous de mine a reçu 180 grammes de poudre de mine ; l'autre a été chargé de 23 grammes de fulmi-coton préparé par MM. les capitaines d'artillerie attachés à la manufacture d'armes. Trois de ces messieurs étaient dans la mine avec l'ingénieur de la mine et M. Chatelus, ingénieur-directeur.

L'effet produit par les deux coups de mine a été, à peu de chose près, le même, et comme les charges étaient toutes deux au-dessous de la limite du plus grand effet, on voit que dans les mines la poudre-coton produira au moins sept fois plus d'effet que la poudre ordinaire ; de plus, elle ne produit pas ces gaz sulfureux qui rendent si difficile l'aéragé des puits en creusement.

On sait que le fulmi-coton donne aux projectiles de guerre une vitesse à peu près triple de celle que donnerait une charge égale de poudre ordinaire. L'emploi du fulmi-coton est plus avantageux dans les mines, parce que cette substance explosive est plus brisante que la poudre ordinaire.

— M. le président de la caisse d'épargne vient de publier l'avis suivant :

« La loi du 22 juin 1845, relative aux caisses d'épargne, fixe à deux mille francs le maximum auquel devront s'arrêter les comptes des déposants, et, pour assurer l'exécution de cette disposition, elle prescrit la suppression des intérêts, à dater du 1^{er} janvier 1847, non seulement sur l'excédant de ce maximum, mais encore sur la somme totale existant à cette époque, en vertu de la lettre circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce du 16 décembre 1846.

» Le conseil d'administration de la caisse d'épargne de Lyon croit devoir en prévenir tous les porteurs de livrets qui se trouvent encore dans cette position, et les engager à se présenter dans le plus bref délai à la caisse, afin d'abaisser leur compte, soit par un retrait partiel en espèces, soit par la demande d'un achat de rentes sur l'Etat, d'une somme suffisante, pour continuer à jouir des intérêts.

» L'avis du 24 novembre dernier est considéré comme non avenue. »

— On se rappelle la tentative d'empoisonnement qui a eu lieu sur la personne de M^{me} veuve Durand, de la Chapelle-du-Chatelard (Ain). Les poursuites ont eu lieu pardevant le tribunal de police correctionnelle de Trévoux. La servante coupable, âgée de 17 ans, a été condamnée à deux années d'emprisonnement. Elle a tout avoué, et, comme on n'a pu établir la complicité d'un domestique mâle qu'elle avait primitivement accusé, ce dernier a été acquitté.

— On lit dans le *Patriote Jurassien* :

« Un événement bien douloureux attriste en ce moment la ville de Lons-le-Saunier. M. Nicolin, artiste vétérinaire, vient de succomber, après les plus cruelles souffrances, à une maladie d'hydrophobie. Les symptômes de ce mal incurable se sont déclarés au milieu d'un repas et subitement chez M. Nicolin, qui reconnut de suite sa triste position en se rappelant que quarante jours ne s'étaient pas écoulés depuis qu'il avait été mordu par un petit chien malade.

» Cette mort prématurée, enlevant à la fleur de l'âge un homme cher à sa famille et estimé de tous, a produit une si pénible im-

pression sur moi pour me cacher !

— Voulez-vous sortir ! criait-elle toute ravie, en tournant coquettement la tête de côté sans le découvrir.

Il lui posa les deux mains sur les tempes, et, lui serrant la tête avec une passion juvénile et charmante, il la baisa au front en disant :

— Bonjour, ma gracieuse. Je t'apporte une paire de petites tourterelles noires.

— Qu'est-ce que c'est, don Rodrigo ?

— Deux petites négresses que je t'ai fait faire exprès, ma chère, les plus gentilles du monde. Vois-les donc avec leur madras et leur air effaré ! Ne sont-elles pas jolies ? Elles porteront derrière toi tes livres de messe à l'église, le dimanche, et elles feront enrager toutes nos dames espagnoles, qui n'ont derrière elles que des macaquas habillées !... Pourquoi ris-tu ?

— Oh ! rien, dit-elle. Je songe seulement que quelqu'un m'en a envoyé aussi deux hier. Mais elles se sont envolées. Les vôtres, don Rodrigo, sont-elles apprivoisées ?

— Qui t'avait envoyé ces négresses, Larissa ? demanda le jeune homme avec un tremblement de colère et de jalousie.

— Quelqu'un que vous ne connaissez pas, Monsieur, lui dit-elle en continuant de se peigner tranquillement.

— Un habitant, ou bien un négociant, Larissa ?

— Le roi d'Espagne, don Rodrigo ! Que cherchez-vous donc sous les meubles ? Je vous dis que les deux autres sont parties, et, ajouta-t-elle en riant, elles ont bien fait, à ce que je vois. Mais vous pouvez me battre à leur place.

— Vous êtes une très méchante fille, lui dit-il, Larissa. Mais souvenez-vous bien que si jamais je découvre un visage d'homme dans vos escaliers, ma chère, ce n'est probablement pas par la porte qu'il sortira.

— Je n'ai plus peur de vous, dit-elle ; je tirera mon madras, et je laisserai tomber mes cheveux jusqu'à mes pieds pour le cacher.

— Vous oubliez que je connais la cachette, ma belle !

En sortant, don Rodrigo d'Orey dit aux deux petites négresses qu'il avait amenées :

— Vous restez ici, mes enfants ; vous porterez à l'église les livres de votre maîtresse, pour l'amour de moi, et elle aura soin de vous à son tour, dirai-je aussi pour l'amour de moi, Larissa ?

— Pas du tout, dit-elle en l'accompagnant gaiement au bas de l'escalier.

— Au fait, dit-il, je ne sais pas, ma chère, pourquoi je vous donne mes petites négresses. Vous avez déjà ici une quantité de négrillons. Qu'est-ce que vous faites de tout cela ?

— Ça voltige dans la maison, dit-elle.

(La suite à un prochain numéro.)

P. MAUREL.

Des hommes à jeun et qui auraient eu les yeux bien ouverts auraient éclaté de rire en voyant cette belle cavalerie ; il y avait là les coursiers les plus comiques, de ces figures qu'on ne voit que dans les jours de révolution. A part les trois chevaux de la maison et quelques autres amenés la veille par des convives, et qui pouvaient se montrer en ville, tout le reste, habitants des campagnes, peu nés pour la parade, faisait assaut de bizarrerie. Il y en avait de gros comme des moutons, et qui n'étaient que poil ; leur crinière, leur queue, étaient tellement épaisses qu'on ne voyait pas leur personne. Perdus dans leurs cheveux, et ne se doutant pas de l'emploi honorable pour lequel on les avait fait venir, ils brouettaient honteusement la savane, sans souci de leur élégance. Les selles et les brides étaient de la même naïveté ; il y avait même une de ces pauvres bêtes, celle du raffineur, qui n'avait au cou qu'une simple corde de caratas, et d'étriers point. Mais la joie de la surprise et le plaisir de descendre à cheval dans le bourg, joints aux vapeurs encore mal dissipées de l'orgie et du sommeil, empêchèrent les zambos de s'apercevoir des détails ; ils partagèrent le troupeau. Cependant, au moment de se mettre en selle, celui auquel était échu le cheval du raffineur regarda sa monture et faillit la planter là ; mais la honte d'aller à pied, seul de son espèce, le retint. Il s'élança vivement dessus pour ne plus le voir, et la cavalcade se mit en marche.

Quand cette procession parut à l'entrée de la ville, la ville partit d'un immense éclat de rire ; tous les négrillons, vrais gamins de Paris, se mirent à la suite en poussant les cris les plus joyeux. Les Espagnols, debout devant leurs portes, regardaient gravement ce défilé. Dans cette délicate occurrence, les zambos comprirent qu'il fallait payer de dignité, et, rangés à la file, ils traversèrent le bourg avec une solennité qui compléta le bonheur de la foule. Larissa, qui était alors à se peigner dans sa chambre, attirée par cette immense rumeur du dehors, se mit à sa fenêtre, et, en voyant cette mascarade, elle fut prise d'un fou rire, qui fit éclater tous les groupes d'alentour.

D'un de ces groupes se détacha un jeune homme aux longs cheveux noirs bouclant tout autour de son chapeau de Panama. Il entra en riant chez la belle Larissa, et, prenant sur ses bras l'immense, la splendide chevelure de Larissa que le peigne déployait jusqu'à terre, il s'en baigna les épaules comme d'une onde.

— Voilà que vous allez tout casser, don Rodrigo d'Orey ! s'écria Larissa en cherchant à retirer à elle tout son fleuve noir.

Mais son jeune amant s'en voila tout entier, et, sous ce rideau flottant, il lui dit :

— Sais-tu bien, Larissa, que si un jour mes ennemis me surprenaient chez toi, tu n'aurais qu'à ôter ton madras et à laisser tomber tes cheveux

sur moi pour me cacher !

— Voulez-vous sortir ! criait-elle toute ravie, en tournant coquettement la tête de côté sans le découvrir.

Il lui posa les deux mains sur les tempes, et, lui serrant la tête avec une passion juvénile et charmante, il la baisa au front en disant :

— Bonjour, ma gracieuse. Je t'apporte une paire de petites tourterelles noires.

— Qu'est-ce que c'est, don Rodrigo ?

— Deux petites négresses que je t'ai fait faire exprès, ma chère, les plus gentilles du monde. Vois-les donc avec leur madras et leur air effaré ! Ne sont-elles pas jolies ? Elles porteront derrière toi tes livres de messe à l'église, le dimanche, et elles feront enrager toutes nos dames espagnoles, qui n'ont derrière elles que des macaquas habillées !... Pourquoi ris-tu ?

— Oh ! rien, dit-elle. Je songe seulement que quelqu'un m'en a envoyé aussi deux hier. Mais elles se sont envolées. Les vôtres, don Rodrigo, sont-elles apprivoisées ?

— Qui t'avait envoyé ces négresses, Larissa ? demanda le jeune homme avec un tremblement de colère et de jalousie.

— Quelqu'un que vous ne connaissez pas, Monsieur, lui dit-elle en continuant de se peigner tranquillement.

— Un habitant, ou bien un négociant, Larissa ?

— Le roi d'Espagne, don Rodrigo ! Que cherchez-vous donc sous les meubles ? Je vous dis que les deux autres sont parties, et, ajouta-t-elle en riant, elles ont bien fait, à ce que je vois. Mais vous pouvez me battre à leur place.

— Vous êtes une très méchante fille, lui dit-il, Larissa. Mais souvenez-vous bien que si jamais je découvre un visage d'homme dans vos escaliers, ma chère, ce n'est probablement pas par la porte qu'il sortira.

— Je n'ai plus peur de vous, dit-elle ; je tirera mon madras, et je laisserai tomber mes cheveux jusqu'à mes pieds pour le cacher.

— Vous oubliez que je connais la cachette, ma belle !

En sortant, don Rodrigo d'Orey dit aux deux petites négresses qu'il avait amenées :

— Vous restez ici, mes enfants ; vous porterez à l'église les livres de votre maîtresse, pour l'amour de moi, et elle aura soin de vous à son tour, dirai-je aussi pour l'amour de moi, Larissa ?

— Pas du tout, dit-elle en l'accompagnant gaiement au bas de l'escalier.

— Au fait, dit-il, je ne sais pas, ma chère, pourquoi je vous donne mes petites négresses. Vous avez déjà ici une quantité de négrillons. Qu'est-ce que vous faites de tout cela ?

— Ça voltige dans la maison, dit-elle.

(La suite à un prochain numéro.)

P. MAUREL.

pression, que nous ne saurions trop regretter que des mesures énergiques ne soient pas prises à l'égard de la race canine. Un impôt sur ces animaux serait un bienfait pour l'humanité, parce qu'en diminuant leur nombre les accidents seraient moins fréquents et tout en faisant payer cher la manie de certaines personnes, l'Etat retirerait un bon revenu de cet impôt. »

— La malle-poste de Genève à Paris a beaucoup souffert dans la traversée du Jura.

A Morez, un des chevaux avait déjà franchi le mur du bord de la route et était suspendu par les traits sur le précipice; il n'a été retiré qu'à grand-peine, ainsi que le postillon. Dans les descentes rapides des routes et partout où il y a des précipices, il serait prudent de faire établir des murs et des parapets.

M. le comte de Divonne, qui se trouvait sur le traîneau de la malle, a couru des dangers.

— Le 29 décembre, un jeune domestique rural de Bâgé-la-Ville (Ain), âgé de 22 ans, a trouvé la mort en traversant imprudemment un étang qu'il croyait parfaitement gelé. La glace a cédé sous lui, et, quoiqu'il ait lutté contre la mort, on n'a pu lui porter secours; on n'a retiré de l'eau qu'un cadavre. Les soins que lui a prodigués M. le docteur Verney ont été impuissants pour le rappeler à la vie.

— Des personnes détenues dans la prison de Nantua écrivent au *Réveil de l'Ain* pour se plaindre de se trouver, jour et nuit, en compagnie de l'individu arrêté sous la prévention d'avoir assassiné le sieur Barbier, de Bellegarde. Il résulte du fait qu'on nous signale que plusieurs prisonniers sont privés des visites de leurs amis. Nous appelons sur ces plaintes, qui paraissent fondées, l'attention de la justice.

— Un vol assez singulier a eu lieu à Pougny (Ain). Il paraît que le sieur E..., maçon de son métier, a la monomanie d'aimer trop les poulx. On a constaté l'enlèvement fait par lui de dix-sept de ces bipèdes dans l'intervalle de deux nuits. Comme maçon, c'est à ceux qui ont employé sa main d'œuvre qu'il s'adresse de préférence, car il connaît mieux les localités. Arrêté sur le fait par le propriétaire de l'une de ses victimes, il est parvenu à fuir; mais les gendarmes sont à sa poursuite.

— Dans les premiers jours du mois de juin 1839, un garde forestier avait trouvé gisant, au pied d'un arbre et enterré sous des feuilles sèches, dans un bois voisin de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), le cadavre d'un individu dans un état fort avancé de décomposition. Quel était cet homme? Sa mort était-elle le résultat d'un crime ou d'un accident? Telles furent les questions que la justice chercha alors à résoudre, mais inutilement. Personne, dans le pays, ne connaissait le défunt, et le médecin appelé pour faire l'autopsie n'avait rien pu décider sur la nature du décès. On parla bien de vol et d'assassinat commis même avec des circonstances horribles; mais ces bruits étaient si vagues, si incertains, qu'il fut impossible de remonter à leur source et d'en faire la base d'une accusation.

Cette affaire paraissait devoir rester pour toujours dans une obscurité complète, lorsque, dernièrement, de nouveaux indices, des déclarations plus précises sont venues réveiller l'attention des magistrats et mettre sur la trace des coupables. D'après ces rumeurs, le malheureux dont il est question serait un marchand-colporteur du Puy-de-Dôme que des malfaiteurs auraient assassiné pour s'emparer de ses dépouilles.

Spectacles du 4 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — La Femme de quarante ans, comédie. — Don Pasquale, opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame précédé d'un Prologue.

Nouvelles diverses.

L'Académie de Dijon met au concours pour 1848 la question suivante: *Des institutions et des franchises provinciales en Bourgogne avant 1789.*

L'Académie promet une médaille d'or en valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur les trois faces de cette question: *Les États, les Communes, le Parlement.* Les fonds de ce prix ont été faits par M. de Montalembert, pair de France, associé de la compagnie.

Les mémoires, appuyés de preuves justificatives, devront être adressés au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} juin 1848, terme de rigueur.

« On est las, dit M. de Barante, de voir l'histoire se prêter à toutes les preuves que chacun veut en tirer. » Il faut que l'on sache toute la vérité sur les institutions méconnues. On nous a dit le mal; il est temps de connaître aussi le bien. Sans doute les anciennes institutions provinciales avaient des côtés faibles, et il faut le dire en cherchant à cette occasion qui en était responsable, du pouvoir ou de la liberté. Mais ce qui pouvait manquer à ces institutions ne doit pas faire fermer les yeux sur leurs avantages, ni surtout sur la vigueur d'intelligence et de caractère des hommes qu'elles avaient formés.

La Bourgogne a possédé des États qui répondaient aux commissaires de Charles le-Terrible: « Dites à votre maître que nous lui sommes très humbles et obéissants sujets et serviteurs; mais, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire et il ne se fera pas. » Et plus tard, à demi matés qu'ils étaient, après la ruine totale de la Fronde, par la triple volonté de Louis XIV, du grand Condé et de Colbert, ils disputaient encore le terrain pied à pied, et maintenaient jusqu'à 1789 ce droit de consentir librement l'impôt, suprême garantie de toutes nos libertés constitutionnelles.

La Bourgogne a possédé des communes animées d'une vie qui leur était propre, et d'où sortaient des hommes qui reflétaient cette vie dans les travaux de l'administration, dans les monuments des arts, dans les ouvrages de l'esprit.

La Bourgogne a possédé un parlement qui s'était maintenu dans l'exercice du droit de remontrance, alors que le parlement de Paris était muet, et qui en faisait usage encore dix jours à peine avant la mort de Louis XIV; un parlement qui, dès 1771, réclamait officiellement ces États-Généraux d'où la France contemporaine est sortie.

On a confondu trop souvent, de nos jours, l'unité politique avec la centralisation administrative. Cependant ces deux choses sont clairement distinctes, et il importe que cette distinction soit nettement établie dans tous les esprits. Il importe surtout de montrer que les franchises municipales ne sont point en opposition avec l'unité morale et politique d'un grand état.

— Il est mort, il y a quelques jours, à l'hospice des aliénés de Paris un vieillard nommé Simon, dont l'histoire présente un utile enseignement et mérite d'être rapportée.

Lorsque Napoléon eut résolu de faire construire le palais du roi de Rome près la barrière de Passy, on rencontra, dans l'aligne-

ment proposé par les plans des architectes, une échoppe appartenant à un pauvre cordonnier du nom de Simon; afin de ne pas déranger la régularité de la construction, on se décida à acheter cette échoppe, et on s'aboucha, à cet effet, avec le propriétaire. Simon, en apprenant ce qui se passait, avait causé avec des voisins, et, d'après leur conseil, il demanda 20,000 francs de son échoppe. L'administration des domaines de l'empereur hésita quelques jours, et se décida enfin à accepter; mais Simon, qui avait été de nouveau chercher des conseils, déclara que, puisqu'on n'avait pas accepté son offre aussitôt, il augmentait ses prétentions et voulait de son échoppe 40,000 francs. Ce prix, qui était plus de deux cents fois la valeur de la chose, parut exorbitant; les négociations furent rompues, et on commença les travaux en faisant à l'alignement une légère modification. Cependant, au bout de quelques mois, on s'aperçut que l'acquisition de l'échoppe était à peu près indispensable, et on retourna vers Simon; mais ses prétentions avaient encore augmenté, et il demandait 60,000 francs de sa propriété. On lui en offrit 50,000 qu'il refusa obstinément. L'empereur donna ordre d'en rester là; il déclara qu'on changerait tous les plans s'il le fallait, mais qu'on se passerait de l'échoppe.

Le pauvre corbonnier comprit en ce moment qu'il ne fallait pas abuser de la fortune quand elle venait avec confiance. Il alla lui-même offrir sa propriété au prix de 50,000 francs, puis de 40, puis de 30, puis de 20; mais on ne l'écouta plus: d'autres dispositions étaient faites. Cependant on avait fini par se décider à l'acheter moyennant un prix raisonnable, lorsque les événements de 1814 survinrent et firent oublier le palais du roi de Rome et l'échoppe du cordonnier. Deux ans plus tard, Simon, poussé par la misère, vendait sa propriété au prix de 150 francs, et quelques mois après, le chagrin que lui causait l'ambition déçue ayant altéré sa raison, il entra dans l'hospice des aliénés, où il est mort au commencement du mois de décembre, à l'âge de 79 ans.

— On lit dans le *Journal de la Somme*:

« Nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître le résultat du procès-verbal fait à un boulanger d'une ville voisine, qui ne mettait pas le poids aussi exactement que MM. les boulangers d'Amiens. Le jour si impatientement attendu de l'audience, le commissaire de police s'était présenté dans une mise assez négligée. Sur l'observation que lui en fit le juge de paix, il alléguait qu'il était attaqué de certaine indisposition désagréable qui ne permet pas l'usage de vêtements trop embarrassants. Alors intervint un jugement de M. le juge de paix, par lequel, vu l'affection désordonnée dont se trouvaient momentanément atteintes les entrailles du ministère public, considérant que le tribunal de paix n'est légalement constitué que lorsque tous ses membres sont en costume décent, l'affaire fut remise à quinzaine.

« Quinze jours après, le commissaire de police se présente dans la même tenue. Comme la justice ne peut pas toujours être soumise à des caprices gastriques, M. le juge de paix prie le ministère public d'aller immédiatement prendre un vêtement convenable.

« Le commissaire: Mais, Monsieur le juge de paix, je ne suis pas encore bien guéri.

« Le juge: Le tribunal invite de nouveau le ministère public à aller immédiatement se vêtir d'un habit plus décent. « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

« Le commissaire: Mais, Monsieur le juge de paix, ma femme a emporté la clef.

« Le juge: Une troisième fois, le tribunal réitère au ministère public l'invitation d'aller immédiatement se revêtir d'un habit plus décent.

« Si bien que le pauvre ministère public fut obligé d'aller dans le voisinage emprunter l'habit d'un ancien ami d'enfance, justement le père du délinquant. On pense bien qu'ayant endossé l'habit du père, il dut traiter le fils avec une indulgence toute paternelle et conclure au minimum de la peine. Le tribunal se hâta d'adopter les conclusions pressantes du ministère public, qui n'eût pu heureusement aucun inconvénient.

« Cette petite condamnation n'a pas laissé de produire un bon effet dans le pays et d'inspirer une terreur salutaire aux boulangers. En regardant les pains à la loupe, on les trouve aujourd'hui un peu plus gros qu'auparavant. »

— On lit dans le *Messenger du Nord*:

« Mardi dernier, 29 décembre, un accident qui n'a pas eu de suites fâcheuses, heureusement, a eu lieu sur le chemin de fer du Nord. Le convoi parti de Paris à midi était arrivé à un kilomètre de Vitry, lorsqu'un tuyau de la locomotive a fait explosion et a couvert de scories, de fumée et de charbon les personnes qui étaient dans les premiers wagons; tous les voyageurs ont dû descendre, et faire à pied, à huit heures du soir, au milieu de la neige, le trajet qui les séparait de Vitry. Là, ils ont attendu pendant une heure et demie que la locomotive fût remise en état. »

— Par ordonnances royales sont nommés:

M. Forth-Rouen, commissaire du roi en Chine;

M. de Montigny, consul à Schang-Hai;

M. de Bécourt, consul à Canton;

M. Fabre, consul à Manille.

— Par ordonnance royale, en date du 27 décembre, M. Charles de Maupas, sous-préfet d'Uzès, vient d'être nommé sous-préfet de Beaune, en remplacement de M. Pautet, décédé.

— La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter le compte de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1846. L'ensemble de ses opérations présente les résultats suivants:

274,235 versements, y compris les transferts envoyés par les caisses d'épargne départementales, se sont élevés à la somme de 37,558,748 f. 08 c.

104,514 remboursements, y compris les transferts envoyés aux caisses d'épargne départementales, sont montés à la somme de 43,561,599 f. 21 c.

Les achats de rentes demandés par 3,881 déposants, conformément à la loi du 22 juin 1845 relative aux caisses d'épargne, ont produit 239,345 f. de rentes, en 5 ou en 3 pour cent, pour un capital de 5,803,619 f. 95 c.

Si l'on compare ces résultats avec ceux de l'année précédente (1845), on trouve que la somme due aux déposants a diminué de 8,172,796 f. 07 c., tandis que, au contraire, le nombre des déposants s'est augmenté de 6,649. Ce nombre est en ce moment de 184,908, et la somme qu'ils possèdent à la caisse d'épargne s'élève, y compris les intérêts capitalisés au 31 décembre 1846, à 91,864,574 f. 48 c.

— On vient de découvrir trois cadavres à Saint-Bonnet, en opérant des démolitions. M. Vacherie, notaire de cette localité, adresse à ce sujet à l'*Avenir de Limoges* les détails qui suivent:

« Ces jours derniers, des ouvriers, en déblayant une cour dépendante de la maison de feu M. L..., ont trouvé, à 60 centimètres de profondeur environ, trois cadavres juxtaposés. Aussitôt découverts, deux ont été immédiatement réduits en poussière; mais le troisième était dans un état de conservation parfaite. La tête accusait des protubérances considérables vers les tempes, et

les dents, d'une blancheur extraordinaire, offraient à la vue un émail sans reproche.

« Quels sont ces individus? Par qui ont-ils été placés là? Telles sont les questions que s'adressent aujourd'hui les habitants de nos contrées. Cette cour n'a jamais fait partie de l'ancien cimetière; elle est trop éloignée de l'église, de laquelle elle est séparée par un massif de maisons fort anciennes et par deux larges rues. »

— Un vol à main armée, qui s'est terminé par un assassinat, vient d'être commis aux environs de Troyes. M. Noël ou Cotel, riche propriétaire de briqueterie au hameau de Valdreux, situé entre Chenegy, Villemoiron et Marave-en-Othe, revenait de Troyes, où il avait opéré des recouvrements pour une somme, tant en valeurs qu'en argent, assez considérable. Surpris probablement par la nuit, le voyageur n'avait pas eu la précaution de s'armer. Entre Estissac et sa destination, il fut arrêté par un ou plusieurs individus (cette circonstance n'a pu encore être suffisamment éclaircie); frappé, blessé et laissé pour mort sur la route, il fut complètement dévalisé.

En ne voyant pas rentrer son chef, la famille conçut une vive inquiétude, fit des recherches, prit des renseignements et explora la route. Un spectacle horrible s'offrit aux yeux de ceux qui s'étaient mis en quête. Le cadavre ensanglanté du briquetier était étendu raide et glacé sur le chemin, et les coups qui avaient déterminé la mort avaient été portés avec une telle violence, que le sang avait jailli jusqu'aux premières branches des arbres qui bordent la route.

Le parquet de Troyes, informé, s'est empressé de se rendre sur les lieux. M. le juge d'instruction et M. le substitut Marlier sont allés sur le théâtre du crime.

On n'a aucun indice sur les coupables, et les circonstances du meurtre sont enveloppées d'une obscurité qui ne permet que d'explorer des hypothèses.

— On sait que le mauvais temps a régné sur la côte d'Oran. Une lettre de cette ville en date du 25 décembre, qui nous est communiquée, annonce que l'*Anaxis* s'est échoué pendant cette tempête à l'ouest de Mers-el-Kébir, sur un point qui présentait les plus grands dangers. L'équipage de ce navire, désespérant de se sauver, jeta l'ancre au hasard, et fut très heureux de regagner la terre sur le canot. On n'a eu cependant aucune perte à déplorer. L'*Anaxis* a été ramené au port vers les neuf heures du soir par le vapeur le *Cocyle*, qui est allé le prendre à la remorque. C'est le général Thierry qui, sur la demande des intéressés à la cargaison, s'est empressé d'expédier le *Cocyle* au secours de l'*Anaxis*.

Nouvelles Etrangères.

RUSSIE.

Voici des détails, tirés de la *Gazette d'Augsbourg*, sur l'accident qui est arrivé à Nicolas à son passage sur la rivière à Kowno. On écrit de Koenigsberg, 20 décembre, à cette feuille.

« Pour le passage de l'empereur, on avait établi des planches sur la glace minée qui ne couvrait que la moitié du fleuve. La voiture devait être tirée à bras par des hommes jusqu'à une espèce de pont. Près du rivage, on jugea que la glace était assez solide, et l'on n'y mit pas de planches; on invita l'empereur à rester assis sans crainte dans sa voiture avec le comte Orloff. Mais au moment où la voiture descendit la rive escarpée, les roues cassèrent la glace; et la voiture s'enfonça insensiblement. Le comte Orloff s'élança sur la glace, l'empereur voulut en faire autant; mais sa voiture étant déjà trop enfoncée, S. M. monta sur le siège du cocher, puis sur l'épaule du commandant de la ville, qui était dans l'eau jusqu'à la poitrine, et d'un seul bond s'élança à terre. Cela se passait à minuit, à la lueur de plusieurs feux que l'on avait allumés sur les deux rives du fleuve. L'empereur alla se coucher dans la maison du gouverneur Kalkatis, et à six heures du matin on vint lui annoncer que maintenant le passage était parfaitement sûr. Sur ces entrefaites, on avait reçu de Varsovie, par le télégraphe, la nouvelle que le passage de la Vistule était difficile. En conséquence, le czar résolut de retourner à Saint-Petersbourg. L'empereur fit un cadeau de 1,000 roubles au gouverneur de la ville, et donna à deux de ses fils des places libres dans le corps des cadets. »

ANGLETERRE.

Voici la circulaire envoyée par le premier ministre d'Angleterre aux membres libéraux de la chambre des communes:

« Downing-Street, 25 décembre 1846.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du parlement étant fixée au 19 janvier, il sera procédé à des affaires de grande importance dès le début de la session. Je prends la liberté de requérir votre présence.

« J'ai l'honneur, etc.

J. RUSSELL. »

Le *Times* nie qu'on ait traité en Angleterre le comte de Montemolin de manière à affronter la France. Toutefois, il dit en finissant:

« L'incertitude jetée par des faits récents sur quelques éventualités qui pourraient surgir de la succession espagnole pourrait bien avoir amené quelque changement dans la position relative des princes de la branche masculine de la royale famille d'Espagne; mais le peuple espagnol peut seul faire disparaître leur inégalité actuelle et les réintégrer dans quelque position au sein du royaume. »

— La reine a nommé M. Georges Grey gouverneur en chef des îles de la Nouvelle-Zélande et gouverneur et commandant en chef des deux provinces distinctes de New-Olster et New-Munster. La reine a également nommé M. Edw. John Egge sous-gouverneur de chacune de ces deux provinces. La reine a nommé sir John Gaspard Lemarchand lieutenant-colonel de l'armée, gouverneur et commandant en chef de l'île de Terre-Neuve et de ses dépendances.

Lundi, le comte de Montemolin a rendu au lord maire de Londres la visite qu'il en avait reçue.

SUISSE.

Le vorort a transmis aux états confédérés un rapport sur l'exécution des mesures adoptées par la diète contre les corps francs.

Il résulte de ce rapport que les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald haut et bas, Zug, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Valais et Genève, ainsi qu'Appenzell (Rhodes int.), ont promulgué des lois spéciales contre les corps francs. Les cantons de Glaris, Neuchâtel, Appenzell (Rhodes ext.) et Vaud sont donc les seuls qui n'aient pas des lois spéciales contre les corps francs.

Glaris et Appenzell (Rhodes ext.) ne trouvent pas le moment convenable pour élaborer une de ces lois, mais ils assurent qu'ils réprimeront tous les excès de ce genre qui pourraient arriver chez eux. Neuchâtel est occupé à faire une loi contre les corps francs, et, en vertu de la pratique judiciaire de ce canton, la participation à des entreprises de corps francs est déjà punie par une détention plus ou moins longue. Le canton de Vaud n'a pas de loi spéciale contre les corps francs, mais le code pénal en usage dans le pays réprime ce délit; il punit les chefs et auteurs d'un bannissement de vingt ans, et les autres personnes qui ont pris part au délit d'un bannissement de dix ans.

Ainsi, dans tous les cantons, les corps francs sont réprimés ou par une loi spéciale ou par la législation criminelle générale, excepté dans deux cantons qui n'offrent pas de danger et qui ne tarderont pas à être en règle à cet égard. On peut donc dire que les garanties que les cantons de la ligue demandaient existent amplement.

— On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* : « Le changement de résidence de quelques ambassadeurs, qui, de Berne où ils étaient domiciliés, vont s'établir à Zurich, occupe beaucoup la presse. Ce fait, joint à ce que l'on sait des intentions peu bienveillantes de l'étranger vis-à-vis de la Suisse, acquiert une certaine importance, si l'on pense que ce changement s'opère au moment où Berne devient vorort et sans doute parce qu'il le devient. »

Il est indubitable que si ce changement de résidence a lieu, car il n'est point encore un fait accompli, il ne sera point la conséquence d'une détermination spontanée, encore moins d'un caprice de la part de ces excellences. C'est une démarche commandée d'en haut, et qui ne peut certes pas être envisagée comme un signe de bon vouloir vis-à-vis de Berne. Mais est-ce que les puissances en resteront là avec leurs ambassadeurs, ou si ce n'est qu'un premier pas, qu'un premier essai d'un système d'intimidation qu'on penserait mettre en pratique envers nous ?

Si l'on observe la manière dont l'étranger dans ces derniers temps se comporte vis-à-vis de la Suisse, on peut présumer sans doute que les puissances n'auront pas atteint leur but avec le changement de résidence de leurs ministres. Mais, d'un autre côté, nous estimons que la Suisse n'en est pas réduite au point de voir observer avec anxiété chaque pas et chaque démarche des diplomates étrangers. Et, dussent même les craintes énoncées dans quelques journaux avoir un fondement de réalité, la Suisse n'est point encore abattue ; elle ne courra de dangers que du moment où ceux qui dirigent les affaires laisseront dominer par la peur.

Il est possible que les ministres des puissances étrangères ne s'adressent plus, dans les questions importantes, au vorort, mais directement aux gouvernements des cantons. Mais serait-ce là, de grâce, quelque chose de si nouveau et de si extraordinaire ? On ne le sait que trop : les puissances voudraient pouvoir ignorer qu'il existe une Suisse, et, cherchant tous les moyens de donner la prépondérance à la cantonalité aux dépens de l'unité, elles préfèrent, dans quelques questions, entrer en relations avec les cantons plutôt qu'avec la Suisse. L'étranger a ses raisons pour mettre tant de valeur au maintien intégral du pacte de 1815 ; il a ses raisons pour se prononcer sans cesse en faveur de la souveraineté cantonale. C'est que l'influence de l'étranger dans les affaires intérieures de la Suisse repose sur le fractionnement de celle-ci.

Une non reconnaissance formelle du vorort de la part des ministres étrangers impliquerait une atteinte à notre indépendance ainsi qu'à notre constitution fédérale. Toutefois, il ne faut pas envisager comme tellement considérable l'importance matérielle que pourrait avoir un pareil acte. Ce serait tout autre chose si quelque canton suisse, ce que nous n'attendons au reste d'aucun d'eux, se laissait engager, par une démonstration de l'étranger telle que celle dont nous venons de parler, à prendre vis-à-vis du nouveau vorort une position contraire au pacte. Mais il y a bien lieu d'espérer qu'aucun canton ne voudra se servir de quelque autre intermédiaire là où le pacte veut que le directoire fédéral seul intervienne.

Quant à la désignation qui a été faite de Zurich comme centre d'entente, les ambassadeurs n'y seront pas plus gênés qu'à Berne, et s'il se joint à eux des agents secrets, on les supportera à Zurich comme on supporte les autres étrangers qui ne troublent pas le repos public. Mais si l'on a choisi Zurich pour centre d'entente dans l'espérance d'y trouver pour les combinaisons diplomatiques un terrain plus favorable qu'ailleurs, nous croyons qu'on s'est fait illusion. Zurich, toujours libéral, continuera aussi à voter contre les jésuites et contre l'alliance des sept, et à repousser toute intervention.

Du reste, il est indigne du peuple suisse de s'effrayer à chaque parole d'un diplomate, et de suivre, pour en tirer les conséquences, chaque pas d'un ambassadeur ; et il l'a si bien compris que l'on a toujours vu les hommes d'état de notre pays qui s'étaient laissés prendre aux ruses diplomatiques perdre leur crédit, quels qu'aient été grands, d'ailleurs, les services qu'ils avaient pu rendre.

D'après des nouvelles certaines de Paris, ce que la *Gazette Universelle d'Augsbourg* a avancé et que la *Gazette Fédérale* a répété à propos de l'intervention en Suisse est entièrement inexact. Il n'a pas été donné suite aux communications entre les puissances, et les correspondances à cet égard sont interrompues. Les dernières nouvelles de Munich annon-

cent que le gouvernement bavarois est disposé à tenir compte des représentations pressantes du vorort suisse à l'égard de la sortie des blés, et que des propositions à cet effet ont été faites aux cours de Stuttgart et de Carlsruhe. On attend sous peu des communications précises. (*Nouvelle Gazette de Zurich*.)

LUCERNE. — Les citoyens aisés de la commune de Hochdorf et de toutes les opinions se sont réunis pour fournir le dîner *gratis* aux enfants pauvres qui vont à l'école.

AUTRICHE. VIENNE, 22 décembre. — Dans ces derniers jours, il y a eu ici de nombreuses faillites. Le commerce se trouvant dans une position si fâcheuse, des personnes douées d'une grande expérience prétendent que la Banque se présentera comme intermédiaire pour faciliter la conclusion d'un emprunt public. On trouve qu'en égard à la population ou aux actions nombreuses des chemins de fer, il y a trop peu de billets en circulation.

POLOGNE. THORN, 18 décembre. — Le gouvernement de Pologne vient de mettre en accusation six prêtres de l'église catholique pour avoir fait venir clandestinement de la Prusse des écrits, notamment la *Gazette polonaise* de Posen. Des prêtres catholiques éprouvent la plus grande difficulté pour se procurer des passeports de l'autorité. Il faut qu'ils obtiennent, avant tout, de l'autorité ecclésiastique supérieure, la permission de voyager. On dit que le gouvernement veut empêcher les prêtres catholiques de se nourrir des doctrines du *catholicisme allemand*. On a cru découvrir que certains ecclésiastiques ne seraient pas éloignés de vouloir introduire en Pologne les doctrines des rongistes.

GALLICIE. Des lettres de Lemberg font mention d'un fait qui s'est passé dans une des salles de l'université de cette capitale de la Gallicie. Le fils d'un fonctionnaire public supérieur, arrivant un jour plus tard qu'à l'ordinaire et trouvant sa place occupée, n'eut pas honte d'éclater en injures et de prédire aux Polonais leur ruine complète. Les élèves protestèrent avec énergie contre cette manifestation d'un de leurs camarades. Le professeur, pour rétablir l'ordre, fit quitter la salle au jeune homme. Mais lorsque le lendemain il le ramena pour arriver à une réconciliation, il s'éleva un cri général, et plusieurs étudiants déclarèrent que la présence de cet élève donnerait lieu à une rixe sanglante. Le fait ayant été dénoncé au tribunal universitaire, l'accusé fut rayé des registres d'inscription, avec injonction de continuer ses études à une autre université de la monarchie.

ITALIE. On n'est pas content à Rome de l'élevation du gouverneur Marini au cardinalat. On a écrit avec de la craie, sur les murs de son palais : *Prima cantenata di Pio IX*. (Première erreur de Pie IX.)

— On annonce la publication à Rome d'un journal politique intitulé le *Contemporain*. La création de ce journal est un événement notable, attendu que le *Contemporain* paraît devoir être l'organe semi-officiel du gouvernement pontifical.

PORTUGAL. Le journal espagnol *el Clamor* a reçu des nouvelles de Lisbonne, en date du 20 décembre, desquelles il résulte que das Antas a fait enfin un mouvement. Ce chef s'est porté sur la capitale et était parvenu à Torres-Vedras, qui n'en est qu'à six lieues ; Bomfin, de son côté, marchait sur Lisbonne par Villanova. Saldanha a divisé ses forces pour tâcher de sauver la situation cabraliste ; mais tout présage le succès définitif de la révolution. On ne sait rien concernant les miguélistes.

JAPON. Les dernières nouvelles de l'Inde nous apprennent que les Américains ont échoué dans leur tentative de relations commerciales avec le Japon ; le commodore Biddle, avec le vaisseau de 80 canons le *Columbus*, accompagné par la corvette *Vincennes*, a récemment visité Jaddo. Ces deux navires ont été entourés, aussitôt leur arrivée, par des centaines d'embarcations armées, qui les ont empêchés de communiquer, non seulement avec le rivage, mais même entre eux. Une lettre du président des Etats-Unis au souverain du Japon a été prise

par les officiers qui sont venus à bord du commodore, mais aucune réponse n'y a été faite, et on a intimé l'ordre à ces étrangers de partir tout de suite et surtout de ne plus se représenter.

Bulletin de la Bourse de Paris du 2 janvier 1847.

Avant l'ouverture, on a fait 80 50 en liquidation, et 80 45 fin du mois, et le 5 0/0 a ouvert au parquet à ces deux prix. Le 5 0/0 a fléchi immédiatement après le premier cours, et il est tombé à 80 05. Il s'est maintenu en baisse jusqu'à deux heures et demie ; mais alors des achats considérables ayant été faits, surtout dans la coulisse, le 5 0/0 est remonté, et il a fermé au parquet à 80 15 en liquidation et à 80 50 fin courant. Après la clôture, il est resté demandé à 80 42 1/2 fin prochain. Affaires moyennes. Il ne s'est presque rien fait en chemins de fer ; la plupart des lignes n'ont pas été cotées.

Trois pour cent	80 20	Versailles (rive droite) ..	252 50
Quatre pour cent	105 »	— (rive gauche) ..	252 50
Quatre et demi pour cent ..	118 30	Paris à Orléans	0
Cinq pour cent	102 »	Paris à Rouen	0
Emprunt de 1844	102 »	Rouen au Havre	0
Trois pour cent belge	102 »	Avignon à Marseille	0
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	102 »	Strasbourg à Bâle	217 50
Cinq pour cent belge	102 »	Orléans à Vierzon	0
Cinq pour cent espagnol	102 »	Orléans à Bordeaux	550 »
Récépissés Rothschild	102 5/4	Amiens à Boulogne	0
Cinq pour cent romain	102 5/4	Montreuil à Troyes	0
Trois pour cent espagnol	102 5/4	Cherbourg à Nord	641 25
Banque de France	3400 »	Dieppe et Fécamp	5
Comptoir Ganneron	1180 »	Paris à Strasbourg	482 50
Banque belge	1180 »	Tours à Nantes	487 50
Banque Lafitte	1180 »	Paris à Lyon	508 70
Obligations de Paris	1180 »	Lyon à Avignon	508 70
Saint-Germain	1180 »	Bordeaux à Cette	450 »
		Bordeaux à La Teste	0

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	868 75	868 75	867 50	870	870	870
prime d. 10.	»	»	876 25	»	»	»
Paris à Orléans.	1257 50	1258 75	1258 75	1260	1260	1260
prime d. 10.	»	»	1266 25	1265	1265	1265
Paris à Rouen.	»	»	912 50	915	915	915
prime d. 10.	»	»	924 25	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	607 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Coblentz.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin de No.	644 25	642 50	644 25	642 50	642 50	642 50
prime d. 10.	»	»	645	645	645	645
Paris à Lyon.	507 50	507 50	507 50	507 50	507 50	507 50
prime d. 10.	»	»	508 75	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MORAT.

LA PATE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agée et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 651 f. c. et 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy, Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; YACON, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROZIER.

A LOUER tout de suite. — Appartement de six pièces.
A VENDRE de gré à gré ou en détail, pour cause de départ. — Un Mobilier.
S'adresser, pour le tout, rue d'auvergne, n° 4, au 3^e. (4922)

AVIS. Un jeune homme, sortant du service comme sous-officier, désirerait un emploi de commis aux recettes ou autre. Il est à même de fournir un cautionnement.
S'adresser rue Grenette, n° 8, au 4^e, chez M^{me} Fayolle. (4933)

A VENDRE dans une des plus belles positions de Saône-et-Loire. — Un pensionnat de jeunes gens tout monté, avec la maison et une terre. On accordera du crédit.
S'adresser, pour les renseignements, à M. Jouglaux, rédacteur du *Courrier de la Côte-d'Or*, à Dijon.
Un autre pensionnat de jeunes gens à Dijon, offrant 600 fr. de bénéfice par mois, moyennant 8,000 fr. comptant.
S'adresser au même. (2019)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.
S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

AVIS. Un homme de 34 ans, marié, sachant parfaitement lire et écrire, demande une place dans un bureau ou une surveillance à quelque emploi. Il est bon pour le voyage. Bonne tenue. Il donnera les renseignements nécessaires.
S'adresser à M. Genty, place Louis XVIII, 17, au 2^e. (4917)

AVIS. Une maison de commerce demande un employé qui verserait une somme de 3 à 4,000 f. On assure un appointement de 12 à 1,500 f., avec intérêt.
S'adresser chez M. Hillou, avoué, place des Terreaux, n. 1. (4923)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (opération de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

TABLETTES LAROCHE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes : 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, Jozeau, rue Montmartre, 161 ; à Lyon, Larocque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Vaise, Simon ; à Villefranche, Ayot ; à Givors, Lina ; à St-Etienne, Rigolot, rue de Foy, 15 ; à Rive-de-Gier ; Rigaud ; à Mâcon, Voituret ; à Chalon, Paquetia ; à Vienne, Mermet ; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

MALADIES SECRÈTES.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal. (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDEUR DIURÉTIQUE.)
A la pharmacie BERTRAND, place Gallier, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

Gaz de Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.
MM. les actionnaires lyonnais sont priés de se réunir le 5 courant, à midi, rue Puits-Gaillot, 3, au 1^{er}, pour prendre connaissance du procès-verbal de la séance tenue à Paris par l'assemblée générale.
Cette réunion étant très-importante, MM. les actionnaires sont engagés à s'y rendre exactement. (4929)

L'AIGLE.
COMPAGNIE ANONYME
D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,
Autorisée par ordonnance du roi du 18 mai 1843 ; établie à Paris, boulevard des Italiens, 25.
M. ANT. COUDRAD fils aîné à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 20 novembre 1846 il cesse de représenter à Lyon la Compagnie de l'Aigle. Sur sa proposition, la Compagnie a nommé MM. BOUCHACOURT et PEYGNOUX ses agents généraux pour l'arrondissement de Lyon.
A partir dudit jour, les bureaux de l'agence sont établis à Lyon,
PLACE D'ALBON, maison du café Neptune. (2983)

GUÉRISON des MALADIES
au moyen
DES ABSORPTIONS AXILLAIRES ET INGUINALES,
Par M. le docteur M. V.
Ce traitement n'assujétit pas les malades à boire des médicaments souvent répugnants. Il peut être employé en tous temps et en tous lieux, et laisse la faculté de garder le secret.
Les maladies de poitrine, les névralgies et autres, quelles que soient les causes qui les aient produites, sont guéries sans occasionner de désagréments.
Il consulte tous les jours dans son domicile, rue Buisson, 17, au 2^e étage, à quatre heures du soir. Les ouvriers sont reçus gratuitement jusqu'à neuf heures. (1856)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS
PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.
Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.
Prix : 2 fr. la bouteille et 1 n. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

LACTUCARIUM
D'Aubergier, à Clermont-Ferrand.
Cette substance, dont M. Aubergier a le premier fait connaître les moyens de récolte, et qu'il obtient dans la Limagne d'Auvergne par une culture spéciale, est considérée, dans un rapport de l'Académie de Médecine, comme un doux succédané de l'opium. Elle possède les propriétés calmantes de ce dernier médicament, sans jamais produire de narcotisme ou de congestion cérébrale.
Les maladies dans lesquelles son action est surtout efficace sont : les rhumes, les catarrhes et les affections de poitrine. Le *Sirop, qui est la meilleure préparation du Lactucarium*, n'est vendu, en flacons revêtus de l'étiquette et du cachet de l'inventeur, que chez M. Davallon, pharmacien, place Saint-Pierre. (1873)

MANTEAUX ET CABANS
IMPERMEABLES,
PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,
de SOLIER et FALCOT, brevetés
(sans garantie du gouvernement).
Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.
Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse recherchée depuis si longtemps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.
Toiles imperméables pour bâches (1609)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.
Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acreté ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Ouet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse es. le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs.
Instrument en gomme et en caoutchouc.
Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.
Rue de la Poulallerie, 19.